



## annulation location et relocation

Par **balzac07**, le **07/09/2023** à **15:48**

Bonjour

j'avais loué un appart hotel pour 2 nuits que j'ai finalement dû annuler 4 jours avant la date du séjour suite à un souci de santé d'un de mes animaux . La totalité du séjour avait été réglée et ne m'est pas remboursée. L'hotel a t'il le droit de louer l'appartement à une autre personne et donc d'encaisser 2 fois le montant de la location pour une même date ?

Merci.

Cordialement

Par **youris**, le **07/09/2023** à **17:46**

bonjour,

il faut lire votre contrat sur les conditions d'annulation.

ce que fait le gestionnaire du bien après votre annulation ne vous concerne, rien ne dit qu'il pourra relouer le bien.

vous pensez que lorsque vous annulez un voyage en train ou en avion, les places vont rester vides.

salutations